Demande d'intervention

Cachet du demandeur

Destinataire

SEET

email : info@seet.pro

Nom du demandeur .....

Téléphone .....

Fax .....

Date .....

Référence : .....

☐ mise en service

☐ mise en conformité avec la réglementation

☐ visite préventive

☐ optimisation des performances

☐ dépannage

☐ remplacement

Appareil neuf ..... ☐

Date de mise en service de l'installation :

.....

Commentaires

.....

.....

.....

.....

Présence indispensable de l ' installateur (l'exploitant) en charge du chantier (matériel)

Réf. installateur / exploitant..... .....

Ville.....

Nom intervenant ....

Nom responsable .....

A remplir et respecter impérativement pour que l'intervention aie lieu.

Conditions importantes

Nos services ne pourront intervenir que si :

- L'installateur en charge du chantier est présent durant toute l'intervention
- Le ou les appareil(s) sont entièrement installés, raccordés et câblés (combustible, électricité, fumées ...)
- Les alimentations électriques et combustibles sont opérationnelles
- L'accès aux appareils et leurs accessoires est assuré.

Les interventions n'ont pas valeur de contrat de maintenance, qui reste à la charge de l'utilisateur.

Toute intervention consécutive à des négligences de l'installateur ou de l'utilisateur entraînera la facturation et le paiement de la prestation SEET (plus les éventuelles pièces détachées) par l'installateur, selon les tarifs en vigueur.

Liste non exhaustive des négligences imputables :

- phénomènes extérieurs
- négligences de l'utilisateur
- non respect des consignes stipulées dans les notices
- détériorations immédiates ou différées consécutives à une mauvaise manutention au cours du transport ou à une fausse manœuvre
- utilisation d'accessoires autres que ceux d'origine
- défauts de surveillance et d'entretien.